



MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION

ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Modification des Plans Locaux d'Urbanisme de Mont de Marsan et de Saint Avit (mise en compatibilité avec le plan d'exposition au bruit)

Le public est informé qu'en application de l'arrêté communautaire du 25 Mai 2018, une enquête publique conjointe se déroulera **du 18 juin au 17 juillet 2018 inclus** au Pôle Technique de la Ville de Mont-de-Marsan (siège de l'enquête).

Monsieur Philippe CORREGE, ingénieur en retraite, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter les dossiers d'enquête conjointe et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, tous les jours (samedis, dimanches et jours fériés exceptés) de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et 16h30 le vendredi, au pôle technique, 8 rue du Maréchal Bosquet 40 000 MONT DE MARSAN (siège de l'enquête) et en mairie de Saint-Avit 17 avenue de Jouliou les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 18h.

Il pourra, également, adresser ses observations, par écrit, au Commissaire-Enquêteur, au Pôle Technique ou bien par mail à l'adresse : pole.technique@montdemarsan-agglo.fr.

Le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public, au Pôle Technique (siège de l'enquête), les :

- **lundi 18 juin 2018 de 9h à 12h**
- **mardi 17 juillet 2018 de 14h30 à 17h30**

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur au Pôle Technique de la ville de Mont-de-Marsan.